

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1824

7 septembre 2010

### SOMMAIRE

Alba Master Company S.A. ....	87552	DMT S.à.r.l. ....	87534
Association coopérative européenne des fonctionnaires internationaux (AMFIE) .....	87552	Dotcom Luxembourg S.A. ....	87543
Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l. ....	87506	Eclaircie s.à.r.l. ....	87545
Barclays Luxembourg Finance S.à r.l. ....	87506	Eco Peintures S.A. ....	87545
Barclays Luxembourg Investments S.à r.l. .....	87507	Eltrona Interdiffusion S.A. ....	87545
Capricorn S.A. SICAV - SIF ....	87509	EP Services ....	87546
Cerafer S.à r.l. ....	87507	Equinocse Sàrl ....	87545
Charcot Fox Participations ....	87508	Equinocse Sàrl ....	87544
Chautagne S.A. ....	87508	Erika Holding S.à r.l. ....	87535
Clemenza S.à.r.l. ....	87547	Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A. .....	87544
Clovessia S.A. ....	87508	Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A. .....	87547
Cofalux S.à r.l. ....	87509	Etimine S.A. ....	87508
Costkiem S.A. ....	87509	Euro Ga.Ma. Sàrl ....	87551
CP Investment S.A. ....	87509	European Fund Services S.A. ....	87544
CP Investment S.A. ....	87510	Exor S.A. ....	87552
Cristolux S.à r.l. ....	87510	Fairfield Aerium International S.C.A. ....	87551
Deco International S.A. ....	87532	Goldenstump Investments Limited ....	87544
Deco International S.A. ....	87533	Hines - Moorfield Brindley 5 S.à r.l. ....	87510
De Feijter Associates S.A. ....	87531	Immobilière de Roodt/Syre s.à.r.l. ....	87507
Dekora Luxembourg ....	87532	Industrial Re S.A. ....	87546
Delli Zotti S.A. ....	87533	Intercontinental Press S.à r.l. ....	87533
Delphi Technologies S.à r.l. ....	87510	Lamain S.A. ....	87531
Demeures en Var S.à r.l. ....	87533	Maydream S.A. ....	87534
DFT Invest S.A. ....	87534	Odyfinance S.A. ....	87532
DMT S.à.r.l. ....	87534	Pioneer Alternative Investment Funds (Lux) ....	87506
		Resolution Luxembourg GP S.A. ....	87551

**Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Manfred Zisselsberger

*Gerant*

Référence de publication: 2010092910/15.

(100103187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Barclays Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Manfred Zisselsberger

*Gerant*

Référence de publication: 2010092911/15.

(100103171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Pioneer Alternative Investment Funds (Lux), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 140.708.

EXTRACT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 16 juin 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé l'élection

- Monsieur Enrico Turchi, Administrateur, demeurant à Luxembourg - 4 rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg et la ré-élection

- Monsieur Declan Murray, Administrateur, demeurant en Irlande - 1, sixth floor, George's Quay Plaza, Dublin 2, Ireland

- Monsieur Claude Kremer, Administrateur, demeurant à Luxembourg - 14 rue Erasme, L-2010 Luxembourg comme administrateur pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

L'Assemblée a également noté la démission de Monsieur Paolo Barbieri et Monsieur Alberto La Rocca avec effet au 10 et 11 mai 2010 respectivement

2. L'Assemblée a réélu KPMG Audit dont le siège social se situe 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

*For PIONEER ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS (LUX)*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signature / Signature

Référence de publication: 2010093773/24.

(100103647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

**Barclays Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Manfred Zisselsberger

*Gerant*

Référence de publication: 2010092912/15.

(100103185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Cerafer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8265 Mamer, 39, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 24.942.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092937/10.

(100103345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Immobilière de Roodt/Syre s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 34.967.

EXTRAIT

Du jugement rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre siégeant en matière commerciale, en date du 2 juillet 2010 (No. 971/2010) dans le cadre de la gestion contrôlée de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE DE ROODT/SYRE, avec siège social à L- 1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34967.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant en audience publique, après avoir entendu la requérante et les commissaires en leurs observations, le représentant du Ministère Public en ses conclusions,

Approuve le projet de réalisation et de répartition des actifs de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE DE ROODT/SYRE s.à r.l présenté par les commissaires Maîtres Nicolas DECKER et Jean TONNAR,

Dit que le règlement des montants à payer aux créanciers dans les conditions prévues au projet de réalisation et de répartition se fera sous la surveillance des commissaires Maîtres Nicolas DECKER et Jean TONNAR,

Ordonne la publication par extraits du présent jugement aux annexes du Mémorial, ainsi que dans le journal LUXEMBURGER WORT,

Déclare le présent jugement exécutoire par provision,

Met les frais à charge de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE DE ROODT/SYRE s. à r.l.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pour extrait conforme

*Pour les commissaires à la gestion contrôlée*

s. Nicolas DECKER

*Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2010095324/29.

(100105687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Charcot Fox Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 143.540.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS  
*Administrateur*

Référence de publication: 2010092939/12.

(100102830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Chautagne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 44.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092940/10.

(100103068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Clovessia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 70.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010092941/12.

(100103010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Etimine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 204, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.  
R.C.S. Luxembourg B 21.179.

*Extrait du Conseil d'administration du 29.06.2010*

Nomination d'un Administrateur-Délégué

Conformément à l'article 11 des statuts de la société, le conseil d'administration a décidé de déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la société à M. Bayram ANKARALI, Administrateur, représentant des actionnaires classe A et Général Manager de la société.

En conséquence, M. ANKARALI en sa qualité d'administrateur-délégué aura toute autorité pour agir au nom de la société dans tous les domaines de la gestion des affaires de cette dernière et est autorisé à représenter valablement et sous sa seule signature la société dans ses rapports avec les autorités publiques et les institutions financières et/ou les banques dans la limite des actes qui ne sont pas expressément réservés de par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 02.07.2010.

Bayram ANKARALI  
*Directeur Général*

Référence de publication: 2010093525/20.

(100102812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Cofalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4996 Schouweiler, 2, rue de la Fontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 115.752.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092942/10.

(100103393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Costkiem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 136.893.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010092944/15.

(100103234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**CP Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 140.537.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010092945/10.

(100103136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Capricorn S.A. SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 144.474.

*Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 Juin 2010*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 24 Juin 2010, que Messieurs Basil Demeroutis, John Jonson et Claude Niedner ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011 et que Deloitte S.A. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Capricorn S.A. SICAV-SIF  
The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.  
Signature / Luc Bieber

Référence de publication: 2010093515/19.

(100102817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**CP Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 140.537.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010092946/10.

(100103144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Cristolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2222 Luxembourg, 234, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 111.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092947/9.

(100102958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Delphi Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 148.370.

Les comptes annuels et l'affectation des résultats au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010092948/13.

(100103076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Hines - Moorfield Brindley 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 153.945.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of July.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon - L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently under registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

duly represented by Mr. Richard Ledain Santiago, LL.M., having his professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by Mr. Kenneth MacRae, in his capacity as class A manager, on 5 July 2010, in Luxembourg, and Mr. Graham Sidwell, in his capacity as class B manager, on 5 July 2010, in London.

Said proxy which has been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain annexed to, and filled with the present deed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Hines - Moorfield Brindley 5 S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon - L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153945, which has been incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, a notary residing in Luxembourg, dated 22 June 2010, not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda:

*Agenda*

1. Increase the share capital of the Company by a total amount of six million eight hundred forty-six thousand nine hundred thirty-nine British Pounds (GBP 6,846,939) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five

hundred British Pounds (GBP 12,500) up to a new amount of six million eight hundred fifty-nine thousand four hundred thirty-nine British Pounds (GBP 6,859,439), through the issuance of six million eight hundred forty-six thousand nine hundred thirty-nine (6,846,939) new shares of the Company, with a par value of one British Pound (GBP 1) each; and

2. Fully restate the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the agenda, the sole shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution:*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of six million eight hundred forty-six thousand nine hundred thirty-nine British Pounds (GBP 6,846,939) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) up to a new amount of six million eight hundred fifty-nine thousand four hundred thirty-nine British Pounds (GBP 6,859,439), through the issuance of six million eight hundred forty-six thousand nine hundred thirty-nine (6,846,939) new shares of the Company, with a par value of one British Pound (GBP 1) each.

*Intervention - Subscription - Payment*

Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon - L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153915,

duly represented by Mr. Richard Ledain Santiago, LL.M., having his professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by Mr. Kenneth MacRae, in his capacity as class A manager, on 5 July 2010, in Luxembourg, and Mr. Graham Sidwell, in his capacity as class B manager, on 5 July 2010, in London, subscribed for to:

- six million eight hundred forty-six thousand nine hundred thirty-nine (6,846,939) new shares of the Company, with a par value of one British Pound (GBP 1) each, representing a total amount of six million eight hundred forty-six thousand nine hundred thirty-nine British Pounds (GBP 6,846,939).

The proof of the existence and of the value of the total contribution of six million eight hundred forty-six thousand nine hundred thirty-nine British Pounds (GBP 6,846,939) has been produced by the aforementioned parties to the undersigned notary.

As a result of the issuance of such new six million eight hundred forty-six thousand nine hundred thirty-nine (6,846,939) shares of the Company referred to above, the share capital of the Company, which now amounts to a total of six million eight hundred fifty-nine thousand four hundred thirty-nine British Pounds (GBP 6,859,439), is now composed and held as follows:

six million eight hundred fifty-nine thousand four hundred thirty-nine (6,859,439) shares of a Company, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, representing a total value of six million eight hundred fifty-nine thousand four hundred thirty-nine British Pounds (GBP 6,859,439), subscribed for by Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l.

*Second resolution:*

Further to the above resolutions, the shareholders resolve that the Company's articles of association shall be fully restated in order to read as follows:

**A. Definitions**

For the purpose of the articles of association below, the following terms shall read as defined hereinafter:

"A Shareholder" means the holder of Class A Shares of HoldCo;

"Administrative Manager" means Hines Luxembourg Sarl (or any other entity or person appointed by Hines from time to time which shall act as administrative manager of the Company;

"Agreed Form" means a form agreed between the parties, a copy of which has been initialled for the purpose of identification by or on behalf of the parties;

"Agreed Proportions" means 60% in respect of the A Shareholder(s) and 40% in respect of the B Shareholder(s) or (if different) such other proportions as equal, at the relevant time, the percentages which the nominal value of the Interests beneficially owned by the A Shareholder(s) and B Shareholder(s) respectively bears to the combined nominal value of all Interests;

"Annual Budget" means the financial projections and forecasts as of 30 June 2010 for the financial period from 30 June 2010 to 31 December 2010 and each successive calendar year in relation to the Business in the Agreed Form, and as adopted each year from time to time;

"Annual Strategic Business Plan" means the annual strategic business plan for the Company in the form of the Agreed Form proforma, and as adopted each year from time to time, prepared annually in respect of the forthcoming 4 year period and including the marketing plan and leasing guidelines for the Property;

"Articles" means the Company's articles of association below;

“Asset Manager” means Argent Estates Limited or any replacement or successor asset manager as shall be appointed from time to time;

“Asset Management Agreement” means the asset management agreement between the Company (1) and Argent Estates Limited (2) in the Agreed Form;

“Associate” means, in relation to any shareholder of the Company, a Subsidiary Undertaking or Parent Undertaking of, or any other person under common Control with, such shareholder;

“B Shareholder” means the holder of Class B Shares of HoldCo;

“Board Reserved Matters” has the meaning set forth in article 14.5 of the Articles;

“Building 5” means all those premises situate at or known as Number Five Brindleyplace, Birmingham and any fixtures and fittings whenever fixed except those fixed by the tenant which are generally regarded as tenant’s or trade fixtures, with Land Registry title number WM625319;

“Business” means the business of acquiring the Property as an investment pursuant to the Property Agreement, and the subsequent owning, managing, developing and disposal of the property interests thereby acquired, through the Company and its Subsidiary Undertakings and such other business as the Board or Shareholders agree should be carried on by any member of the Group;

“Business Day” means a day (other than a Saturday or Sunday) on which the banks in the City of London United Kingdom, Houston Texas United States of America and in Luxembourg are open for business;

“Capital Contribution” means any amounts paid or contributed by a Unitholder to the Company as consideration for, or in respect of, Shares, Converted Shares or CPECs;

“Control” means the possession, directly or indirectly, of the power to direct the management and the policies of a person or entity whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

“Converted Shares” means any shares of the Company received on conversion of a CPEC;

“CPECs” means, as the context requires, any or all of the series of convertible preferred equity certificates of the Company in the Agreed Form (each different series of which has a right to participate in the profits and/or capital of a specific Subsidiary Undertaking of the Company), with the “A” class of any such series being issued to the A Shareholder and the “B” class of any such series being issued to the B Shareholder;

“Group” means the Company and its Subsidiary Undertakings from time to time;

“HoldCo” means Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d’Arlon -L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently under registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;

“Major Lease(s)” means any lease (or a number of leases leasing space to the same group of affiliated tenants in a single transaction) for space greater than 25,000 net square feet);

“Parent Undertaking” means, in relation to any person, any other person that directly or indirectly (through one or more intermediaries) Controls such person;

“Property” means collectively the properties owned indirectly by the Company through the Subsidiary Undertakings;

“Property Agreement” means the agreement to be entered into by BrindleyPlace Nominee Limited, BrindleyPlace Co-Nominee Limited, BrindleyPlace (Headlease) Limited and BrindleyPlace (Headlease) (No 2) Limited (1) and the Company (2) (and/or its Subsidiary Undertakings) in the Agreed Form relating to the acquisition of the Property;

“Shareholder” means a shareholder or the sole shareholder of the Company;

“Shareholders” means the shareholders of the Company, if the Company has more than one shareholder;

“Shareholders Reserved Matters” has the meaning set forth in article 9.5 of the Articles;

“Shares” means the outstanding shares of the Company from time to time;

“Subsidiary Undertaking” means in relation to any person, any other person that is directly or indirectly (through one or more intermediaries) Controlled by such person;

## **B. Name – Duration – Purpose – Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the Shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “Hines - Moorfield Brindley 5 S.à r.l.” (the “Company”).

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale

or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any manager or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- acquire and sell real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and manage all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and -act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

### **C. Share capital – Shares – Register of shareholders – Ownership and Transfer of shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at six million eight hundred fifty-nine thousand four hundred thirty-nine British Pounds (GBP 6,859,439), consisting of six million eight hundred fifty-nine thousand four hundred thirty-nine (6,859,439) shares, having a par value of one British Pound (GBP 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

#### **Art. 7. Register of shareholders.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of Shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on the Shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and Transfer of the Shares.**

8.1 Proof of ownership of the Shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing, if such transfer is intended to be completed in favour of one of the existing shareholders' affiliates, in the aggregate seventy five per cent (75%) of the share capital at least. Any other intended transfer of the Shares to new shareholders requires the unanimous consent of all the existing shareholders of the Company, including the transferor's. Unless otherwise provided by law, the Shares may not be transmitted by reason of death to non shareholders, except with the unanimous approval of all surviving shareholders.

#### **8.4 Pre-emption on the transfer of Shares**

8.4.1 A Shareholder who wishes to transfer the legal and beneficial interest in all (but not part only) of the Shares registered in its name (the "Seller") to a bona fide third party shall first give a written notice of such intention to the Administrative Manager and the other Shareholders (a "Sale Notice"). No Sale Notice under this provision may be given by a Shareholder prior to 1 July 2014.

#### **8.4.2 The Sale Notice shall:**

- (a) specify the number of Shares and CPECs registered in the name of the Seller (the "Seller's Interests");
- (b) specify the cash price per individual Share and CPEC at which the Seller's Interests are to be offered for sale, being the price offered by the bona fide third party (the "Offer Price");
- (c) specify the identity of the third party who has indicated a willingness to buy the Seller's Interests (the "Proposed Purchaser") and (if it is a body corporate) the person(s) believed by the Seller to control that company;
- (d) be accompanied by a copy of any written offer, heads of terms, letter of intent or other written communication from the Proposed Purchaser setting out the proposed purchase price for the Seller's Interests.

8.4.3 Provided the other Shareholders approve the identity of the Proposed Purchaser (such approval only to be withheld if the other Shareholders reasonably believe the Proposed Purchaser to be of inadequate financial standing regarding the outstanding financial obligations of the Shareholders), the Sale Notice shall appoint the Administrative Manager as the Seller's agent for the sale of the Seller's Interests and once given may not be withdrawn or varied.

8.4.4 The Administrative Manager shall, within three Business Days of receipt of the Sale Notice offer the Seller's Interests in writing to the other Shareholder (the "Offer"). The Offer shall specify such information as is contained in the Sale Notice and shall provide that if the offeree does not accept the Offer in respect of the Shares offered within 20 Business Days of the Offer being made (the "Acceptance Period"), it shall be deemed to have declined it but that, if it does accept, it shall not be entitled to withdraw its acceptance except as provided in this article 8.4.

8.4.5 If the Offer is accepted within the Acceptance Period, the Administrative Manager shall, as soon as practicable (and in any event within ten Business Days), give notice to the Seller who shall be required to complete the sale and purchase in accordance with article 8.4.6.

8.4.6 Completion of the sale and purchase of the Seller's Interests shall take place within forty Business Days after the giving of a notice under article 8.4.5. At completion of the sale and purchase contemplated by this 8.4 the Seller shall deliver or cause to be delivered to the Board duly executed transfers in respect of the Seller's Interests (and any certificates issued by the Company in respect of any CPECs) in favour of the purchasing Shareholder (or as it directs), together with any power of attorney under which the transfer has been executed, against which the purchasing Shareholder shall deliver to the Managers a banker's draft for the purchase price (or if required by the Seller shall pay the purchase price by wire transfer of immediately available funds prior to 2:00 p.m. London, England local time to such bank account nominated by the Seller). The Seller shall do all other things and execute all other documents as the purchasing Shareholder may reasonably require to give effect to the sale and purchase of the Seller's Interests. The Seller's Interests shall be deemed to be sold by the Seller with full title guarantee with effect from the date of transfer. If the Seller fails to carry out the sale of any of the Shares in accordance with this article 8.4 the Managers may appoint some person to execute appropriate transfers on the Seller's behalf and to give a receipt for the purchase price which shall be paid over to the Seller.

8.4.7 If the Offer is declined or not accepted within the Acceptance Period, the Administrative Manager shall notify the Seller as soon as is reasonably practicable (and in any event within ten Business Days) and the Seller shall (subject to article 8.4.8) be entitled to sell its Shares to the Proposed Purchaser for a cash price per Share and CPEC which is not less than the Offer Price and otherwise on terms which are no more favourable (excluding the provisions of usual

warranties and indemnities that are required by an arm's length third party purchaser) than those which would have applied on a sale to a purchasing Shareholder, provided that such sale is completed within 120 days of the last day of the Acceptance Period.

8.4.8 No distributions shall be made after the issue of a Sale Notice unless the Shareholders have agreed, and the Shareholders hereby agree to cooperate in good faith to agree, appropriate adjustments to the Offer Price to reflect distributions made after the issue of the Sale Notice but before the Completion of any transfer of Seller's Interests pursuant to this article 8.4 save that such restriction on distributions shall not apply after:

(a) if the Offer is accepted within the Acceptance Period, the date falling forty Business Days after the giving of a notice under article 8.5; or

(b) if the Offer is declined or not accepted within the Acceptance Period, the earlier of the date on which the Proposed Purchaser declines to complete the purchase of the Shares and the date falling 120 days after the last day of the Acceptance Period.

8.4.9 Completion of any transfer of Seller's Interests to a third party purchaser(s) pursuant to this article 8.4 shall be subject to the condition that the Proposed Purchaser(s) shall first have entered into a Deed of Adherence.

8.5 Any transfer of Shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.6 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

#### **D. General meeting of shareholders**

##### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

9.5 Shareholders reserved matter(s):

9.5.1 For the purpose of resolving on the following Shareholders Reserved Matters, the approval of a majority of shareholders holding in aggregate more than seventy five percent (75%) of the Company's share capital is required in order to validly resolve on, and adopt any resolutions regarding such Shareholders Reserved Matters during any extraordinary general meeting of shareholders:

1. Approving the Annual Strategic Business Plan and the Annual Budget included therein, as well as approving any deviation from the Annual Budget in excess of 5% with respect to total expenses save where circumstances arise requiring additional emergency expenditure that is necessary to avoid a material adverse effect on any member of the Group and it is not practicable in such circumstances to seek the prior consent of the Shareholder holding between 25% and 50% of the Interests;

2. Except concerning any forced sale right agreed by and between the Shareholders, approving the sale or disposition of the Property (or any part thereof) (or the granting of any right of first refusal, option or similar right to purchase the Property (or any part thereof));

3. Authorizing the initial first charge financing of the Property, or any new initial borrowing of other money for the Company that is not contemplated in an approved Annual Budget; or authorizing any material variation of any terms of such financing or borrowing;

4. Guaranteeing the liabilities or obligations of any third party or of any Shareholder or of any of the Shareholder's Associates;

5. Approving all new Major Leases and amendments thereto, and approving all terminations or cancellations of any existing Major Lease (being any lease (or a number of leases leasing space to the same group of affiliated tenants in a single transaction) for space greater than 25,000 net square feet);

6. Approving the change in leasing strategy at Building 5 from a single tenant to a multi-tenant strategy or back from a multi-tenant strategy to a single tenant strategy and any deviation from the annual budget for Building 5, in excess of 5% with respect to total expenses for that asset;

7. Approval of all new lettings, rent reviews, lease renewals or any other negotiations under which net effective rents for such letting or lease deviate more than 10% from the Annual Strategic Business Plan, other than any new letting, rent review, lease renewal or other negotiation where the stabilised annual rent receivable is less than £30,000 per relevant lease save where any such new lettings, rent reviews, lease renewals or other negotiations (or in any combination and whether or not in respect of the same Building) involve affiliated tenants and which, when taken together, result in an aggregate stabilised annual rent in excess of £30,000;

8. Approving any change in the Property Manager or the Asset Manager, and approving any fees to be paid by the Company to any such Property Manager or any such Asset Manager;

9. Approving any litigation, arbitration or defence of litigation or arbitration where the amount being claimed is of a value in excess of £250,000 is being applied for or defended in the name of the Company;

10. Approving any non-arms length contract or transaction (including any material variation or renewal) in excess of £50,000;

11. Approving the appointment of any letting agent and the approval of any fees payable to such letting agent, in respect of any vacant space within the Property in excess of 25,000 sq ft; and

12. Approving any other matter that can be reasonably expected to have an adverse effect on the valuation of the Company in excess of 10%, provided that this paragraph 12 shall not apply to any matter that would have been a Reserved Matter under paragraphs 1 to 11 above, but for the fact that the relevant matter did not exceed any materiality threshold set out in such paragraph.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders – Vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

**Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## E. Management

**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

14.5 Board reserved matters:

For the purpose hereof, the term Board Reserved Matter(s) shall be construed as including:

1. Save in respect of a transfer or sale of any Interests as agreed by the shareholders of the Company, admitting a new holder of any Interests or a shareholder in any Subsidiary Undertaking (or any options or rights to acquire same);
2. Entering into or amending any agreement with Shareholder A or Shareholder B, or any of their respective Associates;
3. Taking any action that would cause the dissolution of the Company or any Subsidiary Undertaking under applicable law;
4. Entering into any merger, business combination, consolidation, restructuring or similar agreement or arrangement with respect to the Company;
5. Commencing any voluntary liquidation or winding up of the Company or any Subsidiary Undertaking;
6. Changing the tax residency or status of the Company or any Subsidiary Undertaking;
7. Making any amendments to the constitutional documents of the Company or any Subsidiary Undertaking;
8. Changing the nature of the business of the Company or any Subsidiary Undertaking or permitting the Company to enter into any business or acquire any real property other than or in addition to the Property; and
9. Approving any other matter that can be reasonably expected to have an adverse effect on the valuation of the Company in excess of 10%, provided that this paragraph 9 shall not apply to any matter that would have been a Reserved Matter under paragraphs 1 to 8 above, but for the fact that the relevant matter did not exceed any materiality threshold set out in such paragraph.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

The Company shall have at any time two (2) class A managers if the A Shareholder, alone or with anyone of its affiliates, holds more than 50% of both the outstanding Shares of the Company and the convertible preferred equity certificates issued by the Company from time to time (the “Interests”), and one (1) class A manager if the A Shareholder has 25% to 50% inclusive the B Shareholder, alone or with anyone of its affiliates, holds more than 50% of the Interests and one (1) class B manager if the B Shareholder has 25% to 50% inclusive of the Interests. The general meeting of shareholders of the Company chooses the class A managers and the class B manager to be appointed.

**Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.**

16.1 The class A managers and class B managers, who shall be the only managers of the Company, shall be elected by the general meeting of shareholders from the lists of candidates submitted by the A Shareholder(s) and the B Shareholder (s) respectively. The general meeting of shareholders shall further determine their remuneration as well as the term of their respective office.

16.2 Provided the A Shareholder holds more than 25% of the Interests, the A Shareholder shall be entitled at any time and from time to time to propose a list with names of candidates to be appointed by the general meeting of shareholders of the Company as class A manager(s). Provisions of article 16.2 apply mutatis mutandis to the right of the B Shareholder to propose a list of names of candidates to the position of class B manager(s) of the Company.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers - Agenda.**

17.1 The board of managers, who shall meet at least once every three (3) months, shall do so upon call by its chairman or by any of its members at the registered office of the Company, or at such place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) business days, meaning a day (other than a Saturday or Sunday) on which the banks in the City of London United Kingdom, Houston Texas United States of America and in Luxembourg are open for business (a “Business Day” or “Business Days”) in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

The Agenda of any meeting of the board of managers of the Company shall be received at least three (3) Business Days prior to the date fixed for such meeting.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

**18.2 Quorum**

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members including one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

Anytime a quorum is not met within half an hour from the time set for a given meeting of the board of managers deliberating on such matters that are not Board Reserved Matters, or if during the meeting of the board of managers, a quorum ceases to be present, the board of managers shall immediately give written notice to the shareholders of the Company, and the meeting shall be adjourned to the second Business Day after the date set for the adjourned meeting deliberating on such matters that are not Board Reserved Matters, and held at the same time and place. The quorum at the adjourned meeting deliberating on such matters that are not Board Reserved Matters shall be a simple majority of the members of the board of managers (irrespective of the class of managers to which they belong). If at the adjourned meeting deliberating on such matters that are not Board Reserved Matters a quorum is not present within half an hour from the time set for the meeting or if during the meeting a quorum ceases to be present, the meeting shall be dissolved.

The quorum at any adjourned meeting of the board of managers called to deliberate on Board Reserved Matters is one (1) class A manager and one (1) class B manager.

**18.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a simple majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers, and with respect to the approval of any Board Reserved Matters only, shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office. Any Manager who is ordinarily resident in the United Kingdom shall not participate by telephone in a meeting of the board of managers of the Company, whilst actually in the United Kingdom.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.**

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

19.4 Each member of the board of managers of the Company shall receive a copy of the minutes of each meeting within ten (10) Business Days of the meeting for his approval and signing at the next meeting of the board of managers.

**Art. 20. Dealings with third parties.** With the exception of Board Reserved Matters, for which the Company will be bound towards third parties (i) by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signature or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by one (1) class A manager and one (1) class B manager, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) of its managers, irrespectively of the class of manager to which they belong. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

### **F. Supervision**

#### **Art. 21. Statutory auditor(s) – Independent auditor(s).**

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

### **G. Financial year – Profits – Interim dividends**

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

#### **Art. 23. Profits.**

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

#### **Art. 24. Interim dividends – Share premium.**

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

### **H. Financial information**

**Art. 25. Books of account.** The Company shall ensure that books of account containing true and complete entries of all dealings and transactions in relation to its corporate purpose are kept at the Company's registered office in Luxembourg.

### **I. Liquidation**

**Art. 26. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

### **J. Governing law**

**Art. 27. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended from time to time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, et le six juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Hines -Moorfield UK Venture I S.à r.l., une société constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 205, route d'Arlon -L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153915,

dûment représentée par M. Richard Ledain Santiago, LL.M., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par M. Kenneth MacRae, en sa qualité de gérant de catégorie A, le 5 juillet 2010 à Luxembourg, et M. Graham Sidwell, en sa qualité de gérant de catégorie B, le 5 juillet 2010 à Londres.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Hines - Moorfield Brindley 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juin 2010, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153945 (la «Société»).

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont considéré l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de six millions huit cent quarante-six mille neuf cent trente-neuf Livres Sterling (GBP 6.846.939) à l'effet de porter ce dernier de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500), à un nouveau montant de six millions huit cent cinquante-neuf mille quatre cent trente-neuf Livres Sterling (GBP 6.859.439), au travers de l'émission de six millions huit cent quarante-six mille neuf cent trente-neuf (6.846.939) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1); et

2. Refonte des statuts de la Société.

Après avoir considéré les différents éléments portés à l'ordre du jour, les associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis du notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de six millions huit cent quarante-six mille neuf cent trente-neuf Livres Sterling (GBP 6.846.939) à l'effet de porter ce dernier de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500), à un nouveau montant de six millions huit cent cinquante-neuf mille quatre cent trente-neuf Livres Sterling (GBP 6.859.439), au travers de l'émission de six millions huit cent quarante-six mille neuf cent trente-neuf (6.846.939) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1).

#### *Intervention – Souscription – Paiement*

Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l., une société constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 205, route d'Arlon - L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153915 («Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l.»),

dûment représentée par M. Richard Ledain Santiago, LL.M., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par M. Kenneth MacRae, en sa qualité de gérant de catégorie A, le 5 juillet 2010 à Luxembourg, et M. Graham Sidwell, en sa qualité de gérant de catégorie B, le 5 juillet 2010 à Londres, a souscrit à:

- six millions huit cent quarante-six mille neuf cent trente-neuf (6.846.939) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1), représentant un montant total de six millions huit cent quarante-six mille neuf cent trente-neuf Livres Sterling (GBP 6.846.939).

La preuve de l'existence ainsi que de la valeur du montant total des contributions, s'élevant à six millions huit cent quarante-six mille neuf cent trente-neuf Livres Sterling (GBP 6.846.939), a été rapportée au notaire soussigné.

En conséquence, le capital social de la Société, s'élevant désormais à un montant total de six millions huit cent cinquante-neuf mille quatre cent trente-neuf Livres Sterling (GBP 6.859.439) est composé et détenu comme suit:

six millions huit cent cinquante-neuf mille quatre cent trente-neuf (6.859.439) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1), représentant un montant total de six millions huit cent cinquante-neuf mille quatre cent trente-neuf Livres Sterling (GBP 6.859.439), souscrites par Hines -Moorfield UK Venture I S.à r.l.,

#### *Deuxième résolution:*

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'associé unique a décidé que les statuts de la société auront désormais la teneur qui suit:

### **A. Définitions**

Pour les besoins des statuts ci-dessous, les termes suivants auront le sens défini ci-après:

«Manager Administratif» signifie «Hines Luxembourg S.à r.l. (ou toute autre entité ou personne nommée par Hines, qui agirait en qualité de gérant de la Société),

«Forme Convenue» signifie la forme convenue entre les parties, dont une copie a été paraphée pour les besoins de l'identification par, et pour les parties,

«Proportion convenue» signifie 60% en ce qui concerne l'Associé A et 40% en ce qui concerne l'Associé B ou (si différent), toute autre proportion équivalente, au moment considéré, aux pourcentages dont la valeur nominale des Droits détenus par l'Associé A et l'Associé B, au regard de la valeur nominale combinée de l'ensemble des Droits.

means 60% in respect of the A Shareholder(s) and 40% in respect of the B Shareholder(s) or (if different) such other proportions as equal, at the relevant time, the percentages which the nominal value of the Interests beneficially owned by the A Shareholder(s) and B Shareholder(s) respectively bears to the combined nominal value of all Interests;

«Budget annuel» signifie les projections annuelles au 30 juin 2010 pour l'exercice courant du 30 juin 2010 au 31 décembre 2010, et chaque année calendaire successive en relation avec le Business dans la Forme Convenue, et ainsi adoptée chaque année,

«Business Plan Stratégique Annuel» signifie le business plan stratégique annuel de la Société dans la Forme Convenue proforma, adoptée chaque année, préparé chaque année en considération des quatre années à venir et incluant le plan de marketing ainsi que les directives de location pour la Propriété,

«Statuts» signifie les statuts de la Société,

«Manager d'actifs» signifie Argent Estates Limited, ou tout remplaçant ou successeur qui viendrait à être ainsi nommé,

«Contrat de Gestion d'Actifs» signifie le contrat de gestion d'actifs convenu entre la Société et Argent Estates Limited dans la Forme Convenue,

«Associé» signifie, concernant chacun des associés de la Société, une Filiale ou Société Mère, ou tout autre entité s'avérant être sous le contrôle de chacun desdits associés,

«Décisions Réservées du Conseil de Gérance» a la signification arrêtée à l'article 14.5 des Statuts,

«Immeuble 5» signifie l'ensemble des immeubles situés à, ou connus comme Number Five BrindleyPlace, Birmingham, et tout bien immeuble par destination ainsi que tout bien meuble, à l'exception de ceux qui sont généralement considérés comme des biens appartenant au locataire, immatriculés WM625319,

«Business» signifie l'activité d'acquisition de la Propriété en tant qu'elle constitue un investissement conformément aux termes du Contrat de Propriété, et la possession, management, développement et cession subséquents de la Propriété, et tout autre business que le conseil de gérance ou les Associés décideraient d'entreprendre à l'égard de tout membre du Groupe,

«Jour Ouvré» signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant lequel les banques de Londres, Royaume-Uni, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, et de Luxembourg sont ouvertes,

«Contribution en Capital» signifie tous montants payés ou apportés par un Titulaire à la Société en échange de Parts Sociales, Parts Sociales Converties, ou CPECs,

«Bail du Parking» signifie un sous-bail devant être conclu concernant la Douzième Propriété,

«Control» signifie la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de contrôler le management ainsi que les procédures d'une personne ou entité soit au travers des droits de vote conférés par les titres, par contrat, ou par tout autre moyen,

«Parts Sociales Converties» signifie toutes parts sociales de la Sociétés reçues du fait de la conversion d'un CPEC,

«CPECs» signifie, lorsque le contexte le requiert, toute série de titres donnant un accès préférentiel au capital de la Société, dans la Forme Convenue (chaque série ayant le droit de participer aux bénéfices et/ou au capital d'une Filiale spécifique de la Société, la souscription aux CPECs de classe A étant réservée à l'Associé A, et celle aux CPECs de classe B étant réservée à l'Associé B,

«Groupe» signifie la Société et ses Filiales,

«Bail Majeur» signifie tout contrat de bail (ou un nombre de contrats de bail consenti au même groupe d'affiliés dans le cadre d'une transaction unique) pour tout espace supérieur à 25.000 square feet,

«Société Mère» signifie, en relation à toute entité, toute autre entité contrôlant directement ou indirectement cette dernière (au travers d'un ou plusieurs intermédiaires),

«Propriété» signifie l'ensemble des propriétés détenues indirectement par la Société au travers de ses Filiales,

«Contrat de Propriété» signifie le contrat devant être conclu par BrindleyPlace Nominee Limited, BrindleyPlace Co-Nominee Limited, BrindleyPlace (Headlease) Limited, et BrindleyPlace (Headlease) (n°2) Limited, et la Société (et/ou ses Filiales), dans la Forme Convenue, et relatif à l'acquisition de la Propriété,

«Associés» signifie les associés de la Société,

«Décisions Réservées des Associés» a la signification arrêtée à l'article 9.5 des Statuts, «Parts Sociales» signifie l'ensemble des titres de capital émis par la Société,

«Filiale» signifie, en relation avec une entité spécifique, toute autre entité étant contrôlée directement ou indirectement par cette dernière (au travers d'un ou plusieurs intermédiaires), et

«Titulaire» signifie tout propriétaire des Parts Sociales, Parts Sociales Converties, ou CPECs.

## B. Nom – Durée – Objet – Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Hines -Moorfield Brindley 5 S.à r.l.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société;

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière; et

- acquérir et vendre des biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que gérer toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## C. Capital social – Parts sociales – Registre des associés – Propriété et Transfert des parts sociales

### Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de six millions huit cent cinquante-neuf mille quatre cent trente-neuf Livres Sterling (GBP 6.859.439) représenté par six millions huit cent cinquante-neuf mille quatre cent trente-neuf (6.859.439) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

#### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant, si ladite cession est envisagée au bénéfice d'un Affilié de l'un des Associés, au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Tous autres transferts de Parts Sociales à un nouvel associé requiers l'approbation unanime de l'ensemble des Associés existants de la Société, en ce incluant le cédant. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime donné par les Associés.

##### **8.4 Droit de préemption sur les cessions de Parts Sociales**

8.4.1 Un Associé qui souhaite transférer la pleine propriété des Parts Sociales inscrites dans les registres sociaux à son nom (le «Cédant») à un tiers de bonne foi devra tout d'abord envoyer à cet effet une notification écrite au Manager Administratif ainsi qu'aux autres Associés (la «Notification»). Aucune Notification ne pourra être donnée par un Associé avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

##### **8.4.2 La notification devra:**

- a. préciser le nombre de Parts Sociales et de CPECs inscrits au nom du Cédant (les «Droits Cédés»),
- b. préciser le prix de cession par part sociale et par CPEC auquel les Droits Cédés seront offerts à la vente, s'agissant du prix offert à cet effet par un tiers de bonne foi (le «Prix Offert»),
- c. préciser l'identité du tiers qui a manifesté à intérêt quant à l'acquisition des Droits Cédés (l'«Acheteur Potentiel») et s'il s'agit d'une personne morale, la personne contrôlant cette dernière,
- d. être accompagnée de toute offre écrite, lettre d'intention, ou toute autre communication émise à cet effet par l'Acheteur Potentiel établissant le prix d'acquisition envisagée pour l'achat des Droits Cédés.

8.4.3 Si les autres Associés approuvent l'identité de l'Acheteur Potentiel (cet approbation pouvant être retirée si les autres Associés pensent que l'Acheteur Potentiel ne présenterait pas les capacités financières nécessaires en considération des engagements financiers des Associés), la Notification devra nommer un Manager Administratif en qualité d'agent du Cédant dans le cadre de la cession des Droits Cédés; une fois consentie, elle ne saurait être modifiée ou retirée.

8.4.4 Le Manager Administratif devra, dans les trois Jours Ouvrés de la réception de la Notification, offrir les Droits Cédés par écrit aux autres Associés (l'«Offre»). L'Offre devra préciser les informations contenues dans la Notification, et mentionner que si le destinataire de l'Offre n'accepte pas cette dernière dans un délai de vingt Jours Ouvrés à compter de la date de l'Offre (la «Période d'Acceptation»), il sera réputé avoir décliné l'Offre mais, si il accepte, il ne pourra retirer son acceptation que dans les conditions visées à l'article 8.4.

8.4.5 Si l'Offre est acceptée durant la Période d'Acceptation, le Manager Administratif devra, dès que possible (et en tout état de cause dans un délai de dix Jours Ouvrés), notifier le Cédant qui sera dès lors obligé de réaliser la cession dans le respect des conditions visées à l'article 8.4.6.

8.4.6 La réalisation de la vente et de l'acquisition des Droits Cédés devra intervenir dans un délai de quarante Jours Ouvrés après que la notification visée à l'article 8.4.5 ait été délivrée. A la date de réalisation visée à l'article 8.4, le Cédant devra transférer ou faire transférer au conseil de gérance, des formulaires de transferts dûment exécutés concernant les

Droits Cédés (ainsi que tout certificat émis par la Société s'agissant des CPECs), en faveur de l'Associé acquéreur (ou autrement, tel qu'indiqué à cet effet par ce dernier), avec tout pouvoir ayant permis la réalisation du transfert; l'Associé acquéreur devra quant à lui remettre aux Managers un document établissant le paiement du prix de cession (ou si demandé par le Cédant, payer le prix de cession par virement de fonds disponibles immédiatement au bénéfice du compte bancaire qui lui sera indiqué à cet effet par le Cédant, avant quatorze heures, heure de Londres, Royaume-Uni). Le Cédant devra faire le nécessaire et signer tous documents qui pourraient être raisonnablement requis par l'Associé acquéreur à l'effet de la réalisation de la vente des Droits Cédés. Les Droits Cédés seront réputés avoir été vendus par le Cédant libre de tous droits, avec effet à la date du transfert. Si le Cédant échoue à réaliser la cession de tout ou partie des Parts Sociales en accord avec les stipulations de l'article 8.4, les Managers pourront nommer une personne qu'ils jugeront appropriée à l'effet de permettre la réalisation du transfert au nom et pour le compte du Cédant, et à l'effet de donner quittance du paiement du prix de cession qui devra dès lors être transféré au bénéfice du Cédant.

8.4.7 L'Offre est déclinée ou n'est pas acceptée durant la Période d'Acceptation, le Manager Administratif devra notifier le Cédant dès que possible (et au plus tard dans un délai de dix Jours Ouvrés) et le Cédant (sous réserve des dispositions de l'article 8.4.8) pourra céder ses Parts Sociales à l'Acquéreur Potentiel pour un prix par Part Sociale ou par CPECs qui ne saurait être inférieur au Prix Offert, ou à des conditions qui ne sauraient être moins favorables (à l'exception des stipulations relatives aux garanties usuelles et indemnités qui pourraient être requises par un tiers acquéreur) que celles qui auraient été appliquées à la vente au bénéfice de l'Associé acquéreur, si toutefois une pareille vente est réalisée dans un délai de 120 jours courant à compter de l'expiration de la Période d'Acceptation.

8.4.8 Aucune distributions ne pourront intervenir postérieurement à l'émission de la Notification, à moins que les Associés en aient convenu autrement, et que les Associés conviennent expressément de procéder aux ajustements nécessaires du Prix Offert à l'effet de refléter les distributions intervenues postérieurement à l'émission de la Notification, mais avant la réalisation de tout transfert des Droits Cédés conformément à l'article 8.4, étant entendu que les restrictions qui précèdent en termes de distribution ne seront pas applicables après que:

a. si l'Offre soit acceptée durant la Période d'Acceptation, quarante jours se soient écoulés après la délivrance d'une notice conformément à l'article 8.5,

b. si l'Offre a été déclinée ou n'a pas été acceptée durant la Période d'Acceptation, la plus proche des dates à laquelle l'Acheteur Potentiel refuse de réaliser l'achat des Parts Sociales, ou 120 jours après le dernier jour de la Période d'Acceptation.

8.4.9 La réalisation de tout transfert de propriété des Droits Cédés à un tiers acquéreur conformément à l'article 8.4 est sujette à la condition que l'Acquéreur Potentiel doive préalablement adhérer au Deed of Adherence.

8.5 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.6 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

## **D. Assemblée générale des associés**

### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

#### **9.5 Décisions Réservées aux Associés**

9.5.1 A l'effet des Décisions Réservées aux Associés suivantes, l'approbation d'une majorité des associés, possédant ensemble plus de soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société est requise à l'effet de valablement voter et adopter toute résolution concernant ces Décisions Réservées aux Associés, durant toute assemblée générale extraordinaire des associés:

1. Approbation du Business Plan Stratégique Annuel et du Budget Annuel incluant toute modification du Budget Annuel excédant 5%, s'agissant des dépenses à l'exception des situations où des dépenses d'urgence additionnelles seraient

requis à l'effet d'éviter tout effet matériel négatif à l'encontre de tout membre du Groupe, et n'est pas applicables dans ces circonstances à la recherche d'un consentement préalable d'un associé détenant entre 25% et 70% des Droits,

2. A l'exception de ce qui concerne toute vente forcée convenue entre les Associés, l'approbation de toute cession de la Propriété (ou de chacune de ses composantes) (ou la constitution de tous droits ou option permettant l'achat de la Propriété (ou de chacune de ses composantes),

3. Autoriser l'emprunt initial permettant l'acquisition de la Propriété, ou tout nouvel emprunt par la Société qui ne serait pas prévu dans le Budget Annuel; autoriser toute variation matérielle des termes de ce financement initial ou autre emprunt,

4. Garantir les obligations et dettes de tout tiers, de tout Associé, ou de tout Affilié,

5. Approuver tous les Contrats de Bail Majeurs, ou leur modification, approuver toute résiliation ou annulation de tout Contrat de Bail Majeur existant (s'agissant de tout bail (ou de plusieurs baux conclus au bénéfice du même groupe de locataires dans le cadre d'une transaction unique) pour des surfaces supérieures à 25.000 sq. ft.,

6. Approbation de toute nouvelle location, révision, renouvellement, ou toute autre négociation pour laquelle les revenus locatifs s'écarteraient de plus de 10% des prévisions du Business Plan Stratégique Annuel, à l'exception de toute approbation de nouvelle location, révision, renouvellement, ou négociation pour laquelle le bail final serait d'un montant inférieur à 30.000 Livres Sterling par contrat de bail, à l'exception de toute approbation de nouvelle location, révision, renouvellement, ou négociation (ou combinaison de ces derniers concernant un même Building) incluant des locataires affiliés et pour laquelle le bail final serait d'un montant inférieur à 30.000 Livres Sterling,

7. Approuver tout changement dans la stratégie de location de l'Immeuble 5, afin de passer d'un seul locataire à plusieurs locataires, ou de passer d'une stratégie à plusieurs locataires à une stratégie à un seul locataire, et toute variation du Budget Annuel concernant l'Immeuble 5, excédant 5% en termes de dépenses pour cet actif,

8. Approbation de tout changement dans la personne du Manager de la Propriété ou du Manager d'Actifs, et approbation de tous frais devant être payés par la Société à tout Manager de la Propriété ou de tout Manager d'Actifs,

9. Approbation de toute procédure judiciaire, arbitrage, ou défense dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'arbitrage, où les montants réclamés ou dus par la Société seraient supérieurs à 250.000 Livres Sterling,

10. Approbation de tout contrat ou transaction (incluant tout renouvellement) excédant 50.000 Livres Sterling,

11. Approbation de la nomination de tout agent pour les besoins de la location, et approbation de tous droits payables au bénéfice de cet agent, concernant les espaces non loués au sein de la Propriété, excédant une surface de 25.000 sq. ft., et

12. Approbation de tout autre décision qui peut raisonnablement être considérée comme susceptible d'affecter de manière négative l'évaluation de la Société excédant 10%, étant entendu que ce paragraphe 12 ne sera pas applicable aux décisions qui seraient des Décisions Réservées des Associés telles que visées aux paragraphes 1 à 11 ci-dessus, mais pour toutes les décisions qui n'excéderaient pas les seuils fixés ci-dessus.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés – Vote par résolution écrite.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

### **E. Gestion**

#### **Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.**

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

#### **14.5 Décisions Réservées du Conseil de Gérance**

1. A l'acceptation de tout transfert ou cession de Droits qui serait convenu entre Associés, l'admission d'un nouveau titulaire des Droits ou de tout associé dans les Filiales (ou toute option ou droit donnant accès à cette qualité),

2. Conclure ou modifier tout contrat avec un Associé ou tout Affilié,

3. Prendre toute action qui emporterait la dissolution de la Société, ou de l'une quelconque des Filiales, conformément au droit applicable,

4. Réaliser toute fusion, joint venture, consolidation, restructuration ou tout autre engagement de nature similaire concernant la Société,

5. Commencer toute liquidation volontaire de la Société ou de l'une quelconque de ses Filiales,

6. Changer le statut fiscal ou bien la résidence fiscale de la Société ou de l'une quelconque des Filiales,

7. Réaliser toute modification s'agissant des documents constitutifs de la Société ou de l'une quelconque de ses Filiales,

8. Changer la nature des affaires de la Société ou de l'une quelconque des Filiales, ou autoriser la Société à réaliser toute activité ou acquérir tout immeuble en plus de la Société, et

9. Approbation de tout autre décision qui peut raisonnablement être considérée comme susceptible d'affecter de manière négative l'évaluation de la Société excédant 10%, étant entendu que ce paragraphe 9 ne sera pas applicable aux décisions qui seraient des Décisions Réservées du Conseil de Gérance telles que visées aux paragraphes 1 à 9 ci-dessus, mais pour toutes les décisions qui n'excéderaient pas les seuils fixés ci-dessus.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

La Société doit à tout moment avoir deux (2) Gérants de Catégorie A si l'Associé A, seul ou avec l'un quelconque de ses affiliés, détient plus de 50% de l'ensemble des Parts Sociales de la Société, et des CPECs (les «Droits»), et un (1) Gérant de Catégorie A si l'Associé A détient entre 25% et 50% inclus des Droits.

La Société doit à tout moment avoir deux (2) Gérants de Catégorie B si l'Associé B, seul ou avec l'un quelconque de ses affiliés, détient plus de 50% de l'ensemble des Droits, et un (1) Gérant de Catégorie B si l'Associé B détient entre 25% et 50% inclus des Droits.

L'assemblée générale des associés de la Société choisit les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B devant être només.

**Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.**

16.1 Les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, qui seront les seuls gérants de la Société, seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat, en considération d'une liste soumise à cet effet par l'Associé A et l'Associé B respectivement.

16.2 Si l'Associé A détient plus de 25% des Droits, l'Associé A pourra, à tout moment, proposer une liste de candidats pouvant être només par l'assemblée générale extraordinaire des associés en qualité de Gérant de Catégorie A. Les stipulations de l'article 16.2 s'appliquent mutatis mutandis au droit de l'Associé B de proposer une liste de candidats à la fonction de Gérant de Catégorie B.

16.3 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.4 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

**Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance se réunit, au moins une fois tous les trois (3) mois, sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au siège social de la société, ou en tout autre lieu indiqué à cet effet dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

L'Agenda de toute réunion du conseil de gérance de la Société doit être reçu au moins trois (3) Jours Ouvrés, s'agissant d'un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant lequel les banques de Londres, Royaume-Uni, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, et de Luxembourg sont ouvertes, avant la date de la réunion envisagée.

**Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

**18.2 Quorum**

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, en ce inclus un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

Chaque fois qu'un quorum n'est pas réuni dans la demi-heure de l'heure fixée pour une réunion du conseil de gérance appelé à délibérer sur des décisions qui ne relèvent pas de la compétence des Décisions Réservées Du Conseil de Gérance, ou si durant une telle réunion du conseil de gérance, le quorum cessait d'exister, le conseil de gérance devra immédiatement en informer les Associés de la Société, et la réunion devra être ajournée au second Jour Ouvré suivant la date fixée pour la réunion qui a été ajournée, appelée à délibérer sur des points autres que ceux constituant des Décisions Réservées du Conseil de Gérance, à la même heure et au même lieu. Le quorum de la seconde réunion appelée à délibérer sur des points autres que ceux constituant des Décisions Réservées du Conseil de Gérance sera une majorité simple des membres du conseil de gérance (sans qu'il ne soit tenu compte de la catégorie de gérant dont il est question). Chaque fois qu'un quorum n'est pas réuni dans la demi-heure de l'heure fixée pour une réunion du conseil de gérance appelé à délibérer sur des décisions qui ne relèvent pas de la compétence des Décisions Réservées Du Conseil de Gérance, ou si durant une telle réunion du conseil de gérance, le quorum cessait d'exister, il sera mis un terme à la réunion.

Le quorum de toute réunion ajournée du conseil de gérance appelé à délibérer sur des Décisions Réservées du Conseil de Gérance, est de un (1) Gérant de Catégorie A, et de un (1) Gérant de Catégorie B.

#### 18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité simple des votes des gérants présents ou représentés, et en ce qui concerne les Décisions Réservées du Conseil de Gérance, un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société. Chaque Gérant qui est ordinairement un résident du Royaume-Uni ne devra pas participer par conférence téléphonique à une réunion du conseil de gérance s'il se trouve sur le sol du Royaume-Uni à ce moment.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

19.4 Chaque membre du conseil de gérance de la Société devra recevoir une copie des minutes de chaque réunion dans les dix (10) Jours Ouvrés de ladite réunion, pour son approbation par la réunion du conseil de gérance suivante.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.** A l'exception des Décisions Réservées du Conseil de Gérance pour lesquelles la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) de ses gérants, sans qu'il ne soit besoin de prendre en considération la catégorie à laquelle ces derniers appartiennent. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

## F. Surveillance de la société

### Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) – Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

## G. Exercice social – Bénéfices – Dividendes provisoires

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

### Art. 24. Dividendes intérimaires – Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## H. Informations financières

**Art. 25. Livres de comptes.** La Société devra s'assurer que des livres de compte contenant une information sincère et précise relative à l'ensemble des transactions en relation avec l'objet social de la Société sont conservés au siège social de la Société, à Luxembourg.

## I. Liquidation

**Art. 26. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

## J. Loi applicable

**Art. 27. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée à l'en-tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Richard Ledain Santiago et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2010. LAC/2010/30630. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101691/1164.

(100114712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

### **De Feijter Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 32.216.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010092949/15.

(100103233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

### **Lamain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 137.482.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 juillet 2010*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance. L'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

*Conseil d'administration*

- Madame Catherine NORMAND, employée privée, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;

- Monsieur Daniel KUFFER, employé privé, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;

- Monsieur Ferdinando CAVALLI, employé privé, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;

*Commissaire aux Comptes*

GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., société ayant son siège social 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

LAMAIN S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2010093032/22.

(100102727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Deco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 137.636.

---

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010092950/15.

(100103231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Odyfinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 115.144.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Gilles RIGAL, administrateur de sociétés, avec adresse au La Folie 20, avenue Brezin, F-92380 Garches, aux fonctions d'administrateur.
- Monsieur Claude ROSEVEGUE, administrateur de sociétés, avec adresse au 19, Allée de la Garenne, F-91370 Verrières le Buisson, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Geoffrey LELAND, administrateur de sociétés, avec adresse au 15, Rue Jean Mermoz, F-75008 Paris, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- ERNST & YOUNG, SA, commissaire aux comptes, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010095193/24.

(100105534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Dekora Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 92.659.

---

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010092952/10.

(100102717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Deco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 137.636.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010092951/15.

(100103232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Delli Zotti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, Montée Krakelshaff.  
R.C.S. Luxembourg B 73.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010092953/12.

(100102988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Intercontinental Press S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 14A, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 42.939.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement du 1<sup>er</sup> juillet 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée INTERCONTINENTAL PRESS s.à.r.l., avec siège à L- 1621 Luxembourg, 14a, rue des Genêts, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du trésor.

Pour extrait conforme  
Me Sonia DIAS VIDEIRA  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010093013/17.

(100103370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Demeures en Var S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 129.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092954/10.

(100102747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**DFT Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.957.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010092955/10.

(100103138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**DMT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 115.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010092956/12.

(100102998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Maydream S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.185.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2010 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) administrateurs*

- Monsieur Hervé de CLERCK, administrateur de sociétés, demeurant à Les Pierres-C-13, route de la Moubra, Montana, Valais (Suisse)

- Monsieur Théodore ZARIFI, directeur de société, demeurant à 343, rue Paradis, F-13008 Marseille (France)

- Monsieur Pierre ZARIFI, administrateur de sociétés, demeurant à F-75003 Paris, 8, rue au Maire.

*b) commissaire aux comptes*

- Madame Christine de CLERCK, sans état, demeurant à Les Pierres-C-13, route de la Moubra, Montana, Valais (Suisse).  
pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010093394/22.

(100103671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

---

**DMT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 115.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010092957/12.

(100103000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Erika Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 154.485.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of June.

Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Erik Birgersson, a Swedish citizen, born in Stockholm (Sweden) on 22<sup>nd</sup> October 1960 and residing at 23, Sturevägen, S-18273 Stocksund (Sweden),

here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

**Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

**Art. 2. Name.** The Company's name is Erika Holding S.à r.l.

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Schuttrange by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

**Title II - Capital - Shares**

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros).

It is divided into ten classes of shares consisting of:

- 125 (one hundred twenty-five) class A shares (the "Class A Shares");
- 125 (one hundred twenty-five) class B shares (the "Class B Shares");
- 125 (one hundred twenty-five) class C shares (the "Class C Shares");

- 125 (one hundred twenty-five) class D shares (the “Class D Shares”);
- 125 (one hundred twenty-five) class E shares (the “Class E Shares”);
- 125 (one hundred twenty-five) class F shares (the “Class F Shares”);
- 125 (one hundred twenty-five) class G shares (the “Class G Shares”);
- 125 (one hundred twenty-five) class H shares (the “Class H Shares”);
- 125 (one hundred twenty-five) class I shares (the “Class I Shares”);
- 125 (one hundred twenty-five) class J shares (the “Class J Shares”);

All the shares have a nominal value of EUR 10 (ten euros) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**Art. 7. Voting Rights.** Each share whatever its class, is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder’s ownership of shares.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall be able to redeem each of Class A to Class J Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- A whole class of shares has to be redeemed.
- The redemption price of each redeemed share shall be calculated by dividing the amount of the Available Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed;
- The Available Amount shall be determined by the manager or the board of managers as the case may be and approved by the general meeting of shareholders on the basis of interim accounts of the Company. Said interim accounts of the Company will be prepared based on a date which is not earlier than eight days from the date of the reduction of share capital and the cancellation of the shares of the relevant class. The Available Amount shall be equal to the total net profits of the Company, including any carried forward profits (“P”) (i) less any losses including carried forward losses (“L”) (ii) plus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves (“SR”) less (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles at the time of determination (“LR”). Such Available Amount is expressed in the following equation:  $P - L + SR - LR$ .
- The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;
- The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

### Title III - Management

**Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board

of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

**Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The Board of managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of managers must be convened if any two managers require.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

#### **Title IV - Shareholder meetings**

**Art. 15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

#### **Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**

**Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31.

**Art. 18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

**Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 21. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

## **Title VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### *Transitory provision*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

### *Subscription - Payment*

Mr Erik Birgersson, in its capacity of founder, through its proxy holder, declared to subscribe to:

- 125 (one hundred twenty five) Class A Shares;
  - 125 (one hundred twenty five) Class B Shares;
  - 125 (one hundred twenty five) Class C Shares;
  - 125 (one hundred twenty five) Class D Shares;
  - 125 (one hundred twenty five) Class E Shares;
  - 125 (one hundred twenty five) Class F Shares;
  - 125 (one hundred twenty five) Class G Shares;
  - 125 (one hundred twenty five) Class H Shares;
  - 125 (one hundred twenty five) Class I Shares;
  - 125 (one hundred twenty five) Class J Shares;
- representing 100% of the entire share capital.

The share capital is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred and fifty euros.

#### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr. Herman Schommarz, accountant, born on November 20, 1970, in Amersfoort (South Africa), whose professional address is at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

is appointed sole manager for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, he signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Erik Birgersson, un citoyen suédois, né le 22 octobre 1960 à Stockholm (Suède) et résidant au 23 Sturevägen, S-18273 Stocksund (Suède),

ici représenté par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **Titre I<sup>er</sup> - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est Erika Holding S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Schuttrange par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

## Titre II - Capital - Parts sociales

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Il est composé de dix classes de parts sociales consistant en:

- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales A");
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales B");
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales C");
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales D");
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales E");
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales F");
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales G");
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales H");
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales I");
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales J");

Chacune des 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales a une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) et est entièrement libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque part, quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

**Art. 10. Rachat des parts.** La Société peut procéder au rachat des classes A à J, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- Une classe de parts sociales doit être rachetée entièrement;
- Le prix de rachat de chaque part sociale rachetée sera calculé en divisant le Montant Disponible (tel que défini ci-après) par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales rachetée et annulée;
- Le Montant Disponible sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant, et sera approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base d'un état financier intérimaire de la Société. Cet état financier sera préparé et basé sur une date qui ne sera pas antérieure de plus de 8 jours à la date de la réduction de capital et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée. Le Montant Disponible sera égal à la somme des bénéfices nets de la Société, incluant les bénéfices reportés ("P") (i) moins les pertes incluant les pertes reportées ("L") (ii) plus toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable ("SR") moins (ii) toute somme qui doit être allouée à une réserve en application de la loi ou des statuts à la date de détermination ("LR"). Ce Montant Disponible est exprimé par l'équation suivante:  $P - L + SR - LR$ .
- Le rachat est décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;
- Les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

## Titre III - Gérance

**Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composé de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

#### **Titre IV - Assemblée générale des associés**

**Art. 15. Associé unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

### **Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**Art. 20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

**Art. 21. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

### **Titre VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

### *Souscription - Paiement*

Monsieur Erik Birgersson, agissant en tant que fondateur et représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à:

- 125 (cent vingt-cinq) Parts Sociales A;
  - 125 (cent vingt-cinq) Parts Sociales B;
  - 125 (cent vingt-cinq) Parts Sociales C;
  - 125 (cent vingt-cinq) Parts Sociales D;
  - 125 (cent vingt-cinq) Parts Sociales E;
  - 125 (cent vingt-cinq) Parts Sociales F;
  - 125 (cent vingt-cinq) Parts Sociales G;
  - 125 (cent vingt-cinq) Parts Sociales H;
  - 125 (cent vingt-cinq) Parts Sociales I;
  - 125 (cent vingt-cinq) Parts Sociales J;
- représentant 100% du capital social; et

Le capital social est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cent cinquante euros.

### *Résolutions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Herman Schommarz, comptable, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), avec adresse professionnelle à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, est nommé gérant unique pour une période indéterminée.
- 2) Le siège social de la Société est établi à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Alain Thill, Jean Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2253. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101589/462.

(100114116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

### **Dotcom Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 107.780.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010092958/10.

(100103271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**European Fund Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.327.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092959/9.

(100103384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Goldenstump Investments Limited, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 56.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.778.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date 10 juin 2010*

- les démissions des sociétés TOPAZE Luxembourg S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et BELSORG S.A., Société Anonyme de droit Belge, avec siège social au 8, Place Marcel Broodthaerts, B-1060 Bruxelles, de leur mandat de Gérants sont acceptées;

- Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, sont nommés nouveaux Gérants. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;

- le siège social de la société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

GOLDENSTUMP INVESTMENTS LIMITED

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010093529/23.

(100102938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 18.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092966/10.

(100102743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Equinocse Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 143.855.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010092965/10.

(100103332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Eclaircie s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.  
R.C.S. Luxembourg B 121.861.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ECLAIRCIE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010092960/14.

(100103082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Eco Peintures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 146.384.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010092961/15.

(100103230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Eltrona Interdiffusion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 6, rue de l'Acierie.  
R.C.S. Luxembourg B 8.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010092963/13.

(100103016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Equinocse Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.535,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 143.855.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associes tenue le 30 juin 2010 à 9.30 heures au siège social de la société*

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire gérants pour une durée indéterminée:

- M. Federico Franzina, dirigeant des sociétés, né le 1<sup>er</sup> avril 1961 à Padova (Italie) demeurant professionnellement au 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, gérant;

- M. Giorgio Mancuso, avocat, né le 10 septembre 1970 à Sant' Agata di Militello (Italie), demeurant professionnellement au 1, Riva Albertoli, 6900 Lugano (Suisse), gérant;

- Mme Vania Baravini, dirigeant des sociétés, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, gérant;

- M. Massimiliano Seliziato, employé privé, né le 06 janvier 1982 à Mirano (Italie), demeurant professionnellement au 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, gérant;

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47771

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093291/25.

(100103954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

---

### **EP Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.999.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010092964/15.

(100103229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

### **Industrial Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.702.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social de la Société, le jeudi 24 juin 2010*

«4) L'Assemblée nomme Administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010:

- Mapfre Global Risks, Compañía Internacional de Seguros y Reaseguros, s.a., dont le siège est situé E-28222 Majadahonda (Madrid), Carretera de Pozuelo, 52, représentée de façon permanente par Monsieur Alfredo Castelo Marin, E-28222 Majadahonda (Madrid), Carretera de Pozuelo, 52, Espagne.

- ITSEMAP, Servicios Tecnológicos Mapfre, s.a., dont le siège est situé E-28222 Majadahonda (Madrid), Carretera de Pozuelo, 52, représentée de façon permanente par Monsieur Alfredo Arán Iglesia, E-28222 Majadahonda (Madrid), Carretera de Pozuelo, 52, Espagne

- SERVIFINANZAS s.a., dont le siège est situé E-28222 Majadahonda (Madrid), Carretera de Pozuelo, 52, représentée de façon permanente par Monsieur José María del Pozo Jodra, E-28222 Majadahonda (Madrid), Carretera de Pozuelo, 52, Espagne

- Aon Captive Services Group (Europe) représentée de façon permanente par Monsieur Helmut Rosenau, L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg.

5) L'Assemblée nomme comme Réviseur Indépendant ERNST & YOUNG, 7, Parc d'activités Syrdall, L-5365 MUNS-BACH jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.»

*Pour la Société*

Aon Captive Services Group (Europe)

Signature

Référence de publication: 2010093538/26.

(100103135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 18.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092967/10.

(100102744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Clemenza S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 152.455.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Clemenza S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg incorpor on 19<sup>th</sup> March 2010 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 152.455. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 6<sup>th</sup> May 2010 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all four hundred fifty thousand (450,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The meeting hereby takes decisions on the following items:

*Agenda*

- Acknowledgement of net profits and premium as at 12 May 2010;
- Approval of the repurchase of all fifty thousand (50,000) outstanding Class I Shares at the Cancellation Value per Share (being the Total Cancellation Value divided by the number of Class I Shares) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class I Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company, express approval and waiver of any rights by the holders of any other classes of shares; approval of the Total Cancellation Amount and the Cancellation Value per Share; acceptance of the repurchase of all Class I Shares by the Class I shareholders; cancellation of all fifty thousand (50,000) outstanding Class I Shares so repurchased and consequential reduction of the issued share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (€50,000); consequential reduction of the legal reserve and allocation to the freely distributable reserves; approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holders of Class I Shares in cash and/or in kind in one or more instalments as determined by the board, allocation between premium and net profits;
- Consequential amendment of article 5 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and deletion of references as appropriate to "Class I" to read as follows:

**Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at four hundred thousand Euro (€400,000) divided into  
fifty thousand (50,000) Class A Shares,  
fifty thousand (50,000) Class B Shares,  
fifty thousand (50,000) Class C Shares,  
fifty thousand (50,000) Class D Shares,  
fifty thousand (50,000) Class E Shares,  
fifty thousand (50,000) Class F Shares,

fifty thousand (50,000) Class G Shares, and  
fifty thousand (50,000) Class H Shares,  
each Share with a nominal value of one Euro (€1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article ), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

*Sole resolution*

The Meeting acknowledged that as at 12 May 2010 the Company has net profits and an available premium of approximately six hundred nineteen million nine hundred thirty-one thousand seven hundred thirty-two Euro (€ 619,931,732).

The Meeting resolved to approve the repurchase of all fifty thousand (50,000) outstanding Class I Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class I Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. The Meeting approved the Total Available Amount of six hundred nineteen million nine hundred ninety-one thousand seven hundred thirty-two Euro (€ 619,991,732).

The Meeting resolved to approve the Total Cancellation Amount set at thirty eight million hundred twenty thousand five hundred and forty-four Euro (€ 38,120,544) and the payment thereof to the Class I Shareholders in one or more instalments.

The Meeting noted the acceptance by the Class I shareholders to the repurchase of all Class I Shares at the Total Cancellation Amount. The Meeting further noted the express approval and waiver of any rights by the holders of any other classes of shares.

Thereupon the Meeting resolved to cancel all fifty thousand (50,000) Class I Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (€50,000) from four hundred fifty thousand Euro (€450,000) to four hundred thousand Euro (€400,000).

The Meeting resolved to reduce the legal reserve account from fifty thousand Euro (€ 50,000) to forty thousand Euro (€ 40,000) to reflect the share capital reduction and to allocate the amount to the freely distributable reserves account of the Company.

The Meeting resolved to allocate the Total Cancellation Amount as to fifty thousand Euro (€50,000) to the share capital (as per the share capital reduction), twenty-three million seventy thousand five hundred forty-four Euro (€ 23,070,544) to premium, and as to fifteen million Euro (€15,000,000) to net profits.

The Meeting then resolved to amend article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 4,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le douzième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Clemenza S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 19 mars 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («le Mémorial») et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.455. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 mai 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur, Me Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que la totalité des quatre cent cinquante mille (450.000) parts sociales émises de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale et les associés de la Société déclarent qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

2. L'assemblée prend des décisions sur les points suivants:

- Constat des bénéfices nets et de la prime au 12 mai 2010;

- Approbation du rachat de toutes les cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe I en cours à la Valeur d'Annulation par Part (étant le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de parts de Classe I) conformément aux statuts de la Société en vue de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe I émises et ainsi à la liquidation complète d'une classe de parts sociales, approbation expresse et renonciation à tout droit par les détenteurs de toutes les autres classes de parts sociales; Approbation du Montant Total d'Annulation et de la Valeur d'Annulation par Part Sociale; acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe I par les actionnaires de Classe I; Annulation de toutes les cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe I émises ainsi rachetées et réduction conséquente du capital social d'un montant de cinquante mille euros (€ 50.000); réduction conséquente de la réserve légale et affectation au compte de réserves distribuables; approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale aux (anciens) détenteurs de Parts Sociales de Classe I en numéraire et/ou en nature, en une ou plusieurs tranches comme déterminé par le conseil de gérance, affectation à la prime et aux bénéfices nets;

- Modification conséquente de l'article 5 des Statuts pour refléter le nouveau montant du capital social de la Société et effacement des références aux Parts Sociales de Classe I le cas échéant tel qu'indiqué ci-après:

#### " Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent mille Euros (€ 400.000,00) divisé en

cinquante mille (50.000) parts sociales de classe A,

cinquante mille (50.000) parts sociales de classe B,

cinquante mille (50 .000) parts sociales de classe C,

cinquante mille (50.000) parts sociales de classe D,

cinquante mille (50.000) parts sociales de classe E,

cinquante mille (50 .000) parts sociales de classe F,

cinquante mille (50 .000) parts sociales de classe G, et

cinquante mille (50.000) parts sociales de classe H,

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un Euro (€1) et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la Classe J).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans

cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L'Assemblée constate qu'au 12 mai 2010, la Société possède un bénéfice net et une prime disponible de six cent dix-neuf millions neuf cent trente et un mille sept cent trente-deux euros (€619,931,732).

L'Assemblée a décidé d'approuver le rachat de toutes les cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe I émises à la Valeur d'annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société en vue de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe I émises et par conséquent à la liquidation complète d'une classe de parts sociales de la Société. L'Assemblée a approuvé le Montant Total Disponible de six cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille sept cent trente-deux euros (€619,991,732).

L'Assemblée a décidé d'approuver le Montant Total d'Annulation fixé à trente-huit millions cent vingt mille cinq cent quarante-quatre euros (€ 38,120,544) et le paiement de celui-ci aux associés de Classe I en une ou plusieurs tranches.

L'Assemblée a constaté l'acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe I par les associés de Classe I au Montant Total d'Annulation. L'Assemblée a également constaté l'approbation expresse et la renonciation à tout droit par les détenteurs de toutes les autres classes de parts sociales.

L'Assemblée a décidé d'annuler toutes les cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe I rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cinquante mille euros (€ 50.000) de quatre cent cinquante mille euros (€ 450.000) à quatre cent mille (400.000) euros.

L'Assemblée a décidé de réduire le compte de réserve légale de cinquante mille euros (€ 50.000) à quarante mille euros (€ 40.000) pour refléter la réduction du capital social et d'en affecter le montant aux réserves distribuables de la Société.

L'Assemblée a décidé d'allouer le Montant Total d'Annulation à concurrence de cinquante mille euros (€50,000) au capital social de la Société, de vingt-trois millions cent vingt mille cinq cent quarante quatre euros (€23,120,544) à la prime, et de quinze millions d'euros (€15,000,000) aux bénéfices nets.

L'Assemblée a ensuite décidé de modifier l'article 5 des Statuts comme indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 4.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAMAO – S. NOLTE – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mai 2010. Relation: LAC/2010/22566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le quatorze juillet de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010093940/213.

(100105027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**Resolution Luxembourg GP S.A., Société Anonyme.****Capital social: GBP 24.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.481.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 30 juin 2010*

Il résulte, de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 30 juin 2010 la décision suivante:

- Renouvellement du mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprise de la Société, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

*Administrateurs:*

- Atlantic Avenue Realty Ltd;
- Yale University;
- Michael Chidiac;
- Chok Kien Lo Kam-Cheong
- Michael Profenius;
- Timothy J. Kurt

*Réviseur d'entreprise:*

- KPMG Audit S.à.r.l.

Valérie Ingelbrecht

*Mandataire*

Référence de publication: 2010095196/24.

(100104740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**Euro Ga.Ma. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 16, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 64.724.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010092969/12.

(100103041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Fairfield Aerium International S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.769.

**RECTIFICATIF**

—  
Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplacent les comptes annuels au 31 décembre 2008 déposés le 6 avril 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L100047407.

L'affection du résultat au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010092971/15.

(100103134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Exor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXOR S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010092970/11.

(100102760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Alba Master Company S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.640.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 juin 2010*

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

7. M. Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Alba Master Company SA

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010093193/27.

(100103850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

**Association coopérative européenne des fonctionnaires internationaux (AMFIE), Société Coopérative.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.566.

Le bilan et le compte de profits et pertes établis au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée générale ordinaire de l'AMFIE réunie à Luxembourg le 19 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Dimitri Argyropoulos

Président

Référence de publication: 2010093198/14.

(100103544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.